

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 11

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**ASSURANCES – APPROBATION DU
MARCHE ASSURANCE – LOT 4 RISQUES
STATUTAIRES DE PERSONNEL –
2024 -2028**

Date de convocation : 15 septembre 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 27 septembre 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. FERON, Mme BARATON, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme DORET-FOURNIER, qui a donné pouvoir à M. FERON, Mme AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme BARATON, M. CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NADAL.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

La délibération N°8 du 2 février 2023 a approuvé la convention de groupement de commandes entre la Ville de Niort et son CCAS relative à l'assurance Risques statutaires du personnel pour la période 2024-2028. Il était nécessaire de passer un contrat d'assurance pour garantir les 166 agents CNRACL (titulaires et stagiaires) pour le cycle 2024-2028, soit une durée de 5 ans avec effet au 1^{er} janvier 2024.

.../...

Après le déroulement de la consultation, le marché a été attribué par la commission d'appel d'offres du coordonnateur (Ville de Niort) conformément aux dispositions de la convention de groupement, au groupement WILLIS TOWER WATSON (mandataire)/CNP pour le montant suivant :

Offre de base : accident ou maladie imputable au service : 0.35% (frais de soins et frais funéraires exclusivement).

Soit une prime provisionnelle annuelle de 13 510.85€

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contrat attribué au groupement WILLIS TOWER WATSON (mandataire)/CNP pour un montant de 13 510, 85€.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire et son représentant en tant que coordonnateur du marché à signer le marché.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 27 septembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
Signé
Nicolas VIDEAU